Les sociétés d'assurances suisses dans la perspective de 1992

Autor(en): **Favre-Rochex, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **68 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-887305

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les sociétés d'assurances suisses dans la perspective de 1992

L'ASSURANCE EN FRANCE REPRÉSENTE UN DES TOUS PREMIERS SECTEURS ÉCONOMIQUES.

LE MARCHÉ FRANÇAIS SE SITUE AU 5e RANG MONDIAL DERRIÈRE LES USA, LE JAPON, LA RFA ET LE ROYAUME-UNI ET SE CARACTÉRISE PAR UNE PROGRESSION RÉJOUISSANTE, DÛE NOTAMMENT À LA PRISE DE DIMENSION RAPIDE DE LA BRANCHE VIE QUI CROÎT DE PLUS DE 20 % DEPUIS 5 ANS.

Cette prise de dimension découle, d'une part, principalement de la bonne tenue des marchés financiers et,d'autre part, de l'incertitude pesant sur les retraites par répartition.

Quant à l'Assurance Dommages, elle bénéficie de la complexité croissante de notre économie, de l'extension des notions de responsabilité et connaît une évolution supérieure de deux points environ, à celle du PNB sur longue période.

DES PRODUITS PLUS SPÉCIFIQUES ET UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ACCRUE

Ces tendances favorables attirent sur ce marché un nombre de plus en plus grand d'intervenants : banques, notamment en Assurance Vie, et tous autres distributeurs qui incluent les produits d'assurances dans leur offre (distributeurs automobiles) ou en font un axe de diversification (grandes surfaces spécialisées ou non par exemple).

Auteur

André Favre-Rochex, Directeur Général pour la France des Sociétés Winterthur Assurances et Winterthur Vie, Administrateur de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Devant ces prises de position, les intervenants traditionnels, qu'il s'agisse des sociétés nationales, privées ou de mutuelles sans intermédiaires, ne restent pas sans réactions.

D'abord, ils tendent tous à se rapprocher de leurs clients en tenant de plus en plus compte de leurs aspirations, en rendant leurs produits plus spécifiques. Ils communiquent de façon plus marquée en tant qu'institution, ils investissent dans la formation de leur réseau, mettent à la disposition de ceux-ci des outils de plus en plus performants, des délégations de compétences plus importantes pour pouvoir répondre plus rapidement et plus complètement à leurs besoins.

A ces facteurs propres, s'ajoute ce qu'il est convenu d'appeler « LA PERSPECTIVE DE 1992 », qui pour ce qui concerne les Assureurs, se situe d'ailleurs en 1990.

En résumé, nous dirons qu'à cette échéance, il sera possible de choisir son assureur dans la Communauté, et ce, pratiquement sans contrainte pour les entreprises (si ce n'est la fixation de seuils transitoires en terme de personnel employé, de capital social ou de chiffre d'affaires).

La conjonction de ces deux phénomènes explique en grande partie un double mouvement de concentration, tant au niveau national qu'européen dont les épisodes alimentent régulièrement les rubriques financières dans la presse et/ou de spécialisation plus discrète mais non moins réelle.

Face à ces changements, la plupart des sociétés d'assurance suisses et Winterthur en particulier, se trouvent dans une position originale à plus d'un titre :

- ☐ Elles ont en effet su, dès l'origine, regarder l'Europe comme leur champ d'activités naturel ; elles disposent dans la plupart des pays de la communauté de succursales ou de filiales souvent centenaires qui sont complètement intégrées à leur environnement et elles bénéficient donc souvent d'une image flatteuse de professionnalisme, de rigueur et de solidarité financière.
- ☐ Elles font partie des rares sociétés à avoir une expérience concrète et significative des différents marchés où elles figurent le plus souvent dans le peloton de tête des assureurs étrangers.

« 1992 », puisqu'il est convenu d'employer ce terme, apparaît pour les sociétés suisses, plutôt comme un aménagement des règles du jeu, certes délicat à négocier, vu la position de la Confédération en dehors de la Communauté Européenne qui crée sans doute plus d'opportunités que de risques. ■